



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 70541

Texte de la question

En écho à un rapport du commissariat du plan publié mardi 21 juin 2005, le Gouvernement a annoncé « essayer de trouver une mesure qui permettra d'inciter, d'accompagner ceux qui devraient, pour trouver un emploi, notamment les chômeurs de longue durée, quitter leur domicile (...), par exemple en leur proposant une exonération totale d'impôt sur le revenu pendant un an pour les aider dans cet investissement ». Il a ajouté qu'il pourrait aussi éventuellement y avoir des primes si jamais l'intéressé ne paye pas l'impôt. (...) En 2000, 90 % des Français vivaient au même endroit qu'il y a dix ans, ce taux dépasse les 90 % dans les régions où le chômage est très élevé. Or il y a des régions où il y a des emplois », notamment « dans le tourisme, la restauration, le bâtiment, les services. (...) Nous réfléchissons à une mesure qui pourrait changer les mentalités, faire en sorte que nous aidions nos concitoyens à comprendre qu'il faut aussi des fois aller chercher l'emploi là où il est ». Compte tenu de la teneur de ces déclarations, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer la teneur de la mesure qu'il compte proposer sur le point de l'accompagnement financier et logistique de la question de la mobilité dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70541

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6995